

Peter Jung

Résumé de la conférence du 25 mars 2016

« La protection des consommateurs par le droit contre la concurrence déloyale »

La protection des consommateurs est devenue un enjeu primordial dans les droits européens contre la concurrence déloyale autant au niveau supranational que national. Selon la thèse centrale de la présentation, cette tendance générale n'est pas en harmonie avec la conception et la fonction classique du droit contre la concurrence déloyale et entraîne de plus quelques problèmes pour une protection effective des consommateurs. Afin d'expliquer et de justifier cette thèse, sera présentée dans une première partie la conception classique du droit de la concurrence déloyale qui est caractérisée par une protection de la concurrence loyale et pas faussée dans l'intérêt de toutes les personnes concernées. La deuxième partie sera ensuite consacrée aux problèmes créés par une protection particulière des consommateurs par le droit contre la concurrence déloyale pour ce droit lui-même (bipartition injustifiée du droit contre la concurrence déloyale, inaptitude du droit contre la concurrence déloyale à une protection individuelle des consommateurs) et pour le droit de la consommation (champ d'application réduit des normes du droit contre la concurrence déloyale, qualification des dispositions en droit international privé). Les exemples sont pris notamment des droits européen, suisse, allemand et français.